

KN
COUR D'APPEL D'ABIDJAN
TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE D'ABIDJAN

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

1^{re} CHAMBRE PRESIDENTIELLE
ORDONNANCE DE CONTENTIEUX DE
LA LISTE ELECTORALE
CONTRADICTOIRE

N° 001

Du 22/04/2025

R.G N° 001/2025

N°002/2025

N°003/2025

N°003/2025 bis

N°004/2025

Affaire

1-BOLOU Gouali Eloi

Me Patrice GUEU

2-DIABATE Oumar

3-N'ZI Bernard Kokora

(Me. MOISE Diby) et autres

Contre

THIAM Cheick Tidjane

(Cabinet Adje-Assi Metan

Me Say bi et Me DADJE Rodrigue)

OBJET:

Contentieux de la liste électorale provisoire

EXPEDITION

AUDIENCE DE CONTENTIEUX DE LA LISTE ELECTORALE DU
LUNDI 22 AVRIL 2025

Madame TOURE Aminata épouse TOURE, Président du Tribunal de première Instance d'Abidjan (Côte d'Ivoire) statuant en matière de contentieux de la liste électorale provisoire en son audience du lundi 22 Avril deux mille vingt-cinq, tenue au palais de justice de ladite ville, ;

Avec l'assistance de maître KONAN Julien Greffier ;

A rendu l'ordonnance dont la teneur suit dans la cause entre ;

1-Monsieur BOLOU Gouali Eloi, cadre d'assurance et conseiller municipal dans la commune de Broguhé, né le 01 Juillet 1969 à Daloa, de nationalité Ivoirienne, demeurant à Abidjan Yopougon ;

Demandeur concluant et comparant par le biais de son conseil, le cabinet de maître Patrice D. GUEU, Avocat à la Cour, sis aux II Plateaux, boulevard Latrille, Carrefour DUNCAN, résidence SICOGLI LATRILLE A, Bâtiment B, Appt n° 15 au rez-de-chaussée à droite, 27 BP 179 Abidjan 27 -27 22 24 78 80 cel : 07 07 92 39 92 ;

2-Monsieur DIABATE Oumar Mohamed, né le 30 Avril 1993, de nationalité Ivoirienne, demeurant à Abidjan, Tél : 07 09 23 44 04 ;

Demandeur concluant et comparant en personne ;

3-Monsieur N'ZI Bernard Kokora, biologiste, né le 26 mars 1975 à Bongouanou, de nationalité Ivoirienne,



demeurant à Abidjan, dans la commune d'Abobo au quartier 4 étages et résident à NEW YORK au (USA) au 2068 story avenue, appartement 1F, fils de feu KOKORA Aka et de feu N'DA N'goran ;

Demandeur concluant et comparant par le biais de son conseil, Me Moïse DIBY, Avocat au Barreau de Cote d'Ivoire, y demeurant à Abidjan, quartier Plateau;

4- Monsieur AMOUZOU Giles Kouassi ;

Demandeur concluant et comparant en personne ;

5- Monsieur N'GORAN Yapi Servers ;

Demandeur concluant et comparant en personne ;

6- Monsieur MEGNAN Landry ;

Demandeur concluant et comparant en personne ;

7- Monsieur ASSI Asseu Jacques ;

Demandeur concluant et comparant par le biais de son conseil, la SCPA SORO-SOTIONON et ASSOCIES Avocats au Barreau de Cote d'Ivoire,

8- Monsieur DIABY Siaka ;

Demandeur concluant et comparant en personne ;

D'une part;

Et

Monsieur THIAM Cheick Tidjane, ingénieur, né le 29 juillet 1962 à Abidjan, demeurant à Abidjan, quartier Cocody ;

